

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Abdelrani MAHCER, Maire.
Date de convocation et affichage : 29 mars 2024

Membres Présents :

R. Andouard, C. Bandiera, P. Carrière, C. Crouzil, C. Donnadiou-Mariojous, N. Fauré, B. Larroche, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas

Membres excusés et représentés pour pouvoir :

S. Gasc a donné pouvoir à N. Fauré

M. Lacheroy a donné pouvoir à E. Pouzac

Membres absents : A. Criado, P. Fuser

Ordre du jour:

- 1 - Approbation du compte rendu du 12 février 2024
- 2 - Délibération n°2024-12 : Approbation du compte de gestion 2023
- 3 - Délibération n°2024-13 : vote du Compte administratif 2023
- 4 - Délibération n°2024-14 : vote affectation du résultat 2023
- 5 - Délibération n°2024-15 : Vote des taux des impôts locaux
- 6 - Délibération n°2024-16 : Vote du Budget Primitif 2024
- 7 - Nouvelle réglementation pour l'installation des panneaux photovoltaïques et la Défense Incendie
- 8 - Commissions
- 9 - Questions diverses

1 - Approbation du compte rendu du 12 février 2024

Approbation à l'unanimité des présents

2 - Délibération n°2024-12 : Approbation du compte de gestion 2023

Présentation du compte de gestion du trésorier, dont les chiffres correspondent à ceux du logiciel comptable de la municipalité.

Approbation à l'unanimité des présents.

3 - Délibération n°2024-13 : vote du Compte administratif 2023

A. Mahcer se retire pour le vote. Le doyen d'âge, R. Andouard prend la parole pour le vote.

Le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2023 est de 125 897,19 €. Avec le report de l'année 2022 de 321 724,10 €, le résultat cumulé est de 447 621,29 €.

Le résultat de la section investissement de l'exercice 2023 est de - 26 205,16 €. Avec le report de l'année 2022 de - 1 273,08 €, le résultat cumulé est - 27 478,24 €. Les restes à réaliser sont de - 10 968,66 €. Le résultat global de la section investissement est de - 38 446,90 €.

Approbation à l'unanimité des présents.

4 - Délibération n°2024-14 : vote affectation du résultat 2023

Le montant reporté à la section de fonctionnement pour le budget primitif 2024 est de 409 174,39 €. Pour la section investissement, le montant reporté est de - 38 446,90 €.

Approbation à l'unanimité des présents.

5 - Délibération n°2024-15 : Vote des taux des impôts locaux

Le montant des bases d'imposition pour la taxe du foncier bâti (297 443 €), du foncier non bâti (57 518 €) et de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (6 819 €) notifiées par l'État s'élève au total à 361 780 €.

Après correction du coefficient correcteur, le montant des impôts directs locaux s'élève à 260 843 €, ce qui représente une augmentation de 17 009 € par rapport à 2023.

Le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour le budget primitif 2024 comme pour 2023, même s'il fait remarquer que les communes voisines ont voté l'augmentation des taux pour 2024. Il ne souhaite pas impacter les ménages qui subissent déjà l'augmentation du coût de la vie.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2024

R. Andouard indique qu'il est préférable de prendre en compte l'inflation et d'appliquer une légère augmentation des impôts afin de préserver le budget communal qui est également impacté par l'augmentation des charges de fonctionnement. Au vu des avis divergents, il est proposé de procéder à un premier vote pour l'augmentation des taux d'imposition uniquement pour le foncier bâti et la taxe d'habitation (résidence secondaire), hors foncier non bâti afin de préserver les agriculteurs déjà pénalisés par la crise agricole.

Voix pour l'augmentation : R. Andouard, C. Donnadiou-Mariojouis, N. Fauré, S. Gasc

Voix contre l'augmentation : C. Bandiera, P. Carrière, C. Crouzil, M. Lacheroy, B. Larroche, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas

Au vu du résultat du vote, il ne sera donc pas appliqué d'augmentation des taux d'imposition.

6 - Délibération n°2024-16 : Vote du Budget Primitif 2024

N. Fauré présente le budget primitif 2024 : montants prévisionnels du fonctionnement. Les montants prévisionnels du fonctionnement ont été ajustés en commission finance et prennent en compte l'inflation et l'augmentation du coût des énergies (alimentation cantine, électricités, granulés à bois...).

Les subventions aux associations 2024 sont discutées en séance. Il est nécessaire de procéder aux votes pour établir le montant accordé pour les trois montants les plus importants :

- Comité des fêtes- demande de 6000 €

Les membres du conseil municipal font part de quelques retours sur l'organisation de la fête locale. Depuis quelques années, il est observé une baisse de la fréquentation. Concernant la location du plancher prise en charge par la mairie en 2023 ; elle semble être une dépense superflue au vu du nombre de danseurs. Concernant la programmation musicale, des comparaisons sont faites avec les communes voisines où les fêtes locales attirent plus de monde et toutes les tranches d'âge, notamment grâce à des bals diversifiés pour tous. Pour le vendredi soir, une soirée discomobile permettrait au plus jeunes de se retrouver. Pour le dimanche soir, un mal mixte avec du musette permettrait de contenter les plus âgés. Plusieurs retours indiquent que la programmation du dimanche soir pour la fête de 2023 n'a pas été appréciée. Il serait préférable de renouer avec une fête plus traditionnelle et "populaire". Les soirées thématiques peuvent être organisées en dehors de la fête locale. La subvention 2023 était de 4000 €. Il est proposé de passer au vote avec les montants suivants :

Voix pour 5000 € : C. Bandiera, P. Carrière, B. Larroche, C. Donnadiou-Mariojouis

Voix pour 6000 € : R. Andouard, N. Fauré, S. Gasc, C. Crouzil, M. Lacheroy, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas

- Briqu'a Brass - demande de 6000 €

Les membres du conseil municipal échangent sur le budget prévisionnel de l'évènement « déjeuner sur l'herbe » organisé à l'écluse d'En Serny. Ils notent une augmentation du budget par rapport à l'édition 2023. Ils estiment qu'il serait préférable de rester sur une enveloppe semblable à l'année passée au vu du résultat. La subvention 2023 était de 3000 €. Il est proposé de passer au vote avec les montants suivants :

Voix pour 5000 € : C. Crouzil, M. Lacheroy, A. Mahcer, E. Pouzac,

Voix pour 4000 € : R. Andouard, C. Bandiera, P. Carrière, C. Donnadiou-Mariojouis, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, Y. Pradel, J. Tsougas

- Ensemble William Maurer - demande de 1500 €

Cette nouvelle association est présentée aux membres du conseil municipal. Son budget prévisionnel prévoit l'organisation de trois concerts à l'église de la commune. Un premier a eu lieu en début d'année 2024 avec une entrée payante à 10 € pour rémunérer les musiciens. Une quarantaine de personnes y ont assistés dont une majorité de Montesquiériens. Il est proposé de passer au vote avec les montants suivants :

Voix pour 1000 € : R. Andouard, C. Bandiera, C. Crouzil, C. Donnadiou-Mariojouis, N. Fauré, S. Gasc, M. Lacheroy, A. Mahcer, Y. Pradel, E. Pouzac, J. Tsougas

Voix pour 750 € : P. Carrière, B. Larroche

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2024

Les subventions aux associations accordées pour le budget 2024 sont les suivantes :

Associations	Subvention	
	Demandée	Accordée
Comité des fêtes	6 000	6 000
Briqu'a Brass	6 000	4 000
Ensemble William Maurer	1 500	1 000
Gymnastique volontaire	300	300
Tennis	200	200
Pais cocanha	500	300
Coopérative scolaire	850	850
Total	15 350	12 650

Les investissements 2024 ont été discutés en réunion de travail par l'ensemble des conseillers municipaux. Ils se résument aux éléments suivants :

Matériel technique (petit matériel atelier, girobroyeur, décorations lumineuses Noël, coffret électrique chantier mobile, panneaux signalisation, écran géant,...) (12 778,88 €) ; Cabane de la chasse (création WC, chambre froide) (5 658,82 €) ; Travaux école (sécurité PPMS, sol, isolation, store) (16 829,7 €) ; Travaux mairie (Aménagement archives, rafraîchissement bureau du maire, tables de la salle du conseil municipal) (17 700 €), Informatique école (4 200 €), Borne incendie (6 510 €), aménagement par cet jardin (5 650 €), matériel cantine (cellule refroidissement, épilucheuse) (5 866 €), Révision du PLU (40 000 €).

Suite à une discussion, il est décidé de remettre la provision concernant la rénovation du réseau du pluvial de la rue de l'Ancien Petit Fossé pour un montant de 20 000 €. Par ailleurs, il reste toujours la dépense de 14 285,46 € concernant le solde à la société Coucoureux suite à un accord sur litige (entreprise ayant intervenue pour les menuiseries lors de la rénovation du groupe scolaire).

Après ajustements des investissements et des subventions aux associations, les derniers chiffres sont présentés. Il est proposé de passer au vote du budget primitif 2024.

Approbation à l'unanimité des présents.

FONCTIONNEMENT 2024			
DÉPENSES (Euros)		RECETTES (Euros)	
Charges à caractère général	251 430,00	Atténuations de charges	60 000,00
Charges de personnel	406 200,00	Produits des services	701 031,00
Atténuations de produits	126 015,00	Impôts et taxes	152 687,00
Autres charges de gestion courante	101 020,00	Dotations, subventions	4 560,00
Charges financières	12 810,00	Autres produits de gestion courante	
Virement section investissement	137 832,00	Report 2023	409 174,71
Entretien des bâtiments (O11)	292 145,71		
Total dépenses	1 327 452,71	Total recettes	1 327 452,71

INVESTISSEMENT 2024			
DÉPENSES (Euros)		RECETTES (Euros)	
Remboursement emprunts	41 905,00	Virement de la section fonctionnement	137 832,00
Dépenses (Restes à réaliser) 2023	35 097,86	Dotations, fonds divers	13 897,00
Dépenses exercice	114 381,00	Affectation résultat 2023 (1068)	38 446,90
Solde d'exécution négatif	27 478,24	Subventions (Restes à réaliser) 2023	24 129,20
		Subventions exercice	4 557,00
Total dépenses	218 862,10	Total recettes	218 862,10

ÉPARGNE 2024	
	Euros
Recettes Fonctionnement	918 278
Dépenses Fonctionnement	897 475
Épargne brute	20 803
Remboursement capital dette	41 905
Épargne nette	- 21 102

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2024

7 - Nouvelle réglementation pour l'installation des panneaux photovoltaïques et la Défense Incendie

Le SDIS 31 est régulièrement consulté sur les demandes d'urbanisme concernant l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ainsi, une prescription défavorable peut être notée s'il n'y a pas de défense incendie existante. Dans le cas d'une maison d'habitation isolée (surface de plancher < 500 m²), le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI 31) impose un point d'eau incendie à moins de 400 m par les voies existantes.

Ce dernier doit avoir un débit de 30m³/h pendant 1h00 (poteau incendie) ou un volume d'eau de 30 m³ (réserve incendie). À défaut, le maître d'œuvre pourra mettre en place un nouveau point d'eau incendie d'un volume équivalent et conforme au RDDECI 31.

Dans certains cas, la réglementation impose des distances entre le point d'eau et le bâtiment plus courtes. Inversement les besoins en eau peuvent être plus importants.

Après avoir vu la carte de la commune et les bornes incendie existantes, plusieurs secteurs sont sans défense incendie. Le maire organise une rencontre avec le SDIS et le SPEHA afin d'établir une cartographie des points de défense incendie à créer dans les prochaines années.

8 - Commissions

Commission voirie à définir.

Commission Communication (prochain Cami de Roundo) à définir

9 - Questions diverses

Agence postale : une responsable de la Poste est venue en mairie pour alerter sur la baisse d'activité de l'agence postale. La Poste verse à la mairie 1140 € par mois pour un chiffre d'affaire annuel d'environ 3000 €. Aussi, elle alerte sur la difficulté de maintenir les agences postales. Elle propose de mettre en place un point de vente de tablettes et téléphones à destination des seniors afin de diversifier les services. Ce service inclut un accompagnement de prise en main technique de ces outils informatiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

SIGNATURES

La Secrétaire,


Nathalie FAURÉ

Le Maire,


Abdelrani MAHCER